



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 8 JUIN 2022

OBJET :

**Remplacement du
représentant de l'EPTB
Seine Grands Lacs à la
Commission locale de
l'eau (CLE) de la Nappe
de la Beauce**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31
En exercice..... 31
Présents à la
Séance 17
Représentés
par mandat 7
Absents 7

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux juin, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Pénélope KOMITÉS,

Dan LERT,

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

En téléconférence :

Philippe GUNGALL,

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jean-Michel BLUTEAU,
Jean-Pierre BARNAUD,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*François VAUGLIN donne pouvoir à Pénélope KOMITÈS
Jérôme LORIAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Patrice LECLERC
Magalie THIBault donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Michel VIART*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur SARAZIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les Commissions locales de l'eau (CLE) sont chargées d'élaborer de manière collective, de réviser et de suivre l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Véritables noyaux décisionnels du SAGE, elles organisent la démarche sous tous ses aspects : déroulement des étapes, validation des documents, arbitrage des conflits, mais aussi suivi de la mise en œuvre. Une fois le SAGE adopté, elles veillent à la bonne application des préconisations et des prescriptions ainsi qu'à la mise en place des actions.

En application de l'article L.212-4 du Code de l'environnement, la CLE comprend trois collèges, respectivement composés de représentant.e.s des collectivités territoriales, des usagers et de l'État. Ils sont nommés par arrêté préfectoral et la CLE est présidée par un élu local.

Les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont représentés dans les CLE, si leur périmètre d'intervention recoupe en tout ou partie celui des SAGE concernés.

En application de l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'EPTB Seine Grands Lacs, neuf SAGE sont inscrits en tout ou partie à l'intérieur de ce périmètre (cf. carte annexée).

Dans ce cadre, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a désigné un représentant dans chacune de ces neuf CLE. Il est précisé que ce représentant doit être un élu et qu'il ne peut pas être désigné de suppléant.

Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre ABEL du Comité syndical, le poste de représentant de Seine Grands Lacs à la Commission locale de l'eau de la Nappe de la Beauce est vacant.

Il est donc proposé de désigner Monsieur Philippe GUNDAL comme représentant de l'EPTB Seine Grands Lacs à la Commission locale de l'eau de la Nappe de la Beauce, à compter du 8 juin 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU l'article L.212-4 du Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le courrier de Monsieur Jean-Pierre ABEL adressé le 5 avril 2022 au Président Patrick OLLIER, l'informant de sa démission du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'EPTB Seine Grands Lacs de désigner un représentant à la Commission locale de l'eau de la Nappe de la Beauce ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : Monsieur Philippe GUNDALL est désigné représentant du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à la Commission locale de l'eau de la Nappe de la Beauce.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris